



PIECE 02 : PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PROJET





Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une
ICPE – Rubrique 2510 – 3 : Affouillement de sol

Parcelles AM958, AM959 et AM973
Commune de L'Etang Salé

ENVIROTECH – Ingénierie de l'Environnement
SARL au capital de 4000 euros
4 Résidence Ti Moulin – 10 Chemin Tour des Roches
97460 SAINT PAUL
contact@envirotech-ing.fr – 0262 266 321
N° de SIRET : 799 509 518 00020

Référence : P22-015-V2
24/03/2023

Maître d'ouvrage		<p>31, rue Léon Dierx – BP20700 97474 Saint Denis SIRET : 310 895 172 00016 Jérôme DURAND – Responsable Aménagement Tél : 0262 40 10 52 Mail : jerome_durand@shlmr.fr</p>
Montage des dossiers réglementaires : Bureau d'études environnement		<p>10 chemin Tour des Roches 97460 Saint Paul SIRET : 799 509 518 00020 Benjamin TESSIER – Chef de projet Tél : 0692 67 26 23 Mail : b.tessier@envirotech.re</p>

SUIVI - VERSION			
VERSION	DATE	RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR
V1	10/11/2022	S. BIDEF	B. TESSIER
V2	24/03/2023	S. BIDEF	B. TESSIER



SOMMAIRE

A. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	5
1. Données générales	6
2. Implantation et localisation du projet	6
3. Description du site	9
4. Mode opératoire	15
5. Entreprise de travaux	15
6. Exutoire	15
B. EXPLOITATION DU SITE	16
1. Phasage des secteurs exploités	17
2. Travaux préparatoires	19
2.1. Information des riverains	19
2.2. Mise en sécurité du site	19
2.3. Travaux de débroussaillage	19
2.4. Mise en place des installations de chantier	20
2.5. Point de chargement	21
2.6. Suivi environnemental des travaux	21
3. Travaux de décapage	22
4. Travaux de terrassement en déblais	22
5. Fonctionnement et moyens mis en œuvre	23
5.1. Personnel	23
5.2. Matériel	23
5.3. Horaires de fonctionnement	23
C. CESSATION D'ACTIVITE	24
1. Base réglementaire	25
2. Remise en état de l'exploitation	25
D. AMENAGEMENT PREVU	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site (Source : IGN, Géoportail)	7
Figure 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet.....	8
Figure 3 : Abords du site.....	9
Figure 4 : Localisation des photographies	10
Figure 5 : Photo 1 – Limite du site d’étude Nord avec les habitations.....	11
Figure 6 : Photo 2 – Habitations puis site d’étude vue de la rue de la Laïcité	11
Figure 7 : Photo 3 – Entrée site d’étude côté rue de la Laïcité	12
Figure 8 : Photo 4 – Vue vers le site d’étude depuis l’avenue Michel Debré	12
Figure 9 : Photo 5 – Vue vers le site d’étude depuis l’avenue Michel Debré	13
Figure 10 : Photo 6 – Vue des habitations depuis la future noue paysagère	13
Figure 11 : Photo 7 – Vue des entreprises ALUDOM et JPGRANIT depuis l’avenue Michel Debré.....	14
Figure 12 : Photo 8 – Vue des entreprises Pôle logistique Réunion depuis l’avenue Michel Debré	14
Figure 13 : Plan de principe du phasage des travaux	18
Figure 14 : Plan masse du projet (Source : SHLMR).....	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques du projet	6
Tableau 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet	7

LISTE DES SIGLES

DICT	Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux
GNT	Graves Non Traitées
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
SAS	Société par Actions Simplifiée
SBTPC	Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction
STS	Sud Terrassement Service
ZI	Zone Industrielle

A. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1. Données générales

La SHLMR souhaite vendre les parcelles cadastrées AM958, AM959 et AM973 (pour partie) situées sur la commune d'Etang Salé, pour permettre leur aménagement en deux lots à vocation économique et artisanale sur une surface de 2,05 ha.

Une dune de sable et de la végétation arbustive étant présentes sur le site, des travaux de débroussaillage et d'affouillement de sol sont nécessaires à la mise en place du projet. Dans ce contexte, il sera nécessaire d'évacuer environ 48 700 m³ de sable pour aplanir le site à la cote nécessaire pour l'élaboration du projet, équivalente à la côte des avoisinants.

Cette excavation présente les caractéristiques suivantes :

Surface de l'unité foncière :	20 515 m ²
Surface aplanie :	19 982 m ²
Volume de sable en remblai :	2 170 m ³
Volume total de sable à extraire :	48 700 m ³
Hauteur maximale excavée :	7,00 m
Pente moyenne (indicative car très variable) avant-projet :	8%
Pente moyenne après projet :	2,5 % en moyenne
Côte finale après excavation :	De 10 m NGR à 12 m NGR
Temps de préparation des travaux :	4 semaines
Temps de réalisation des travaux :	14 semaines

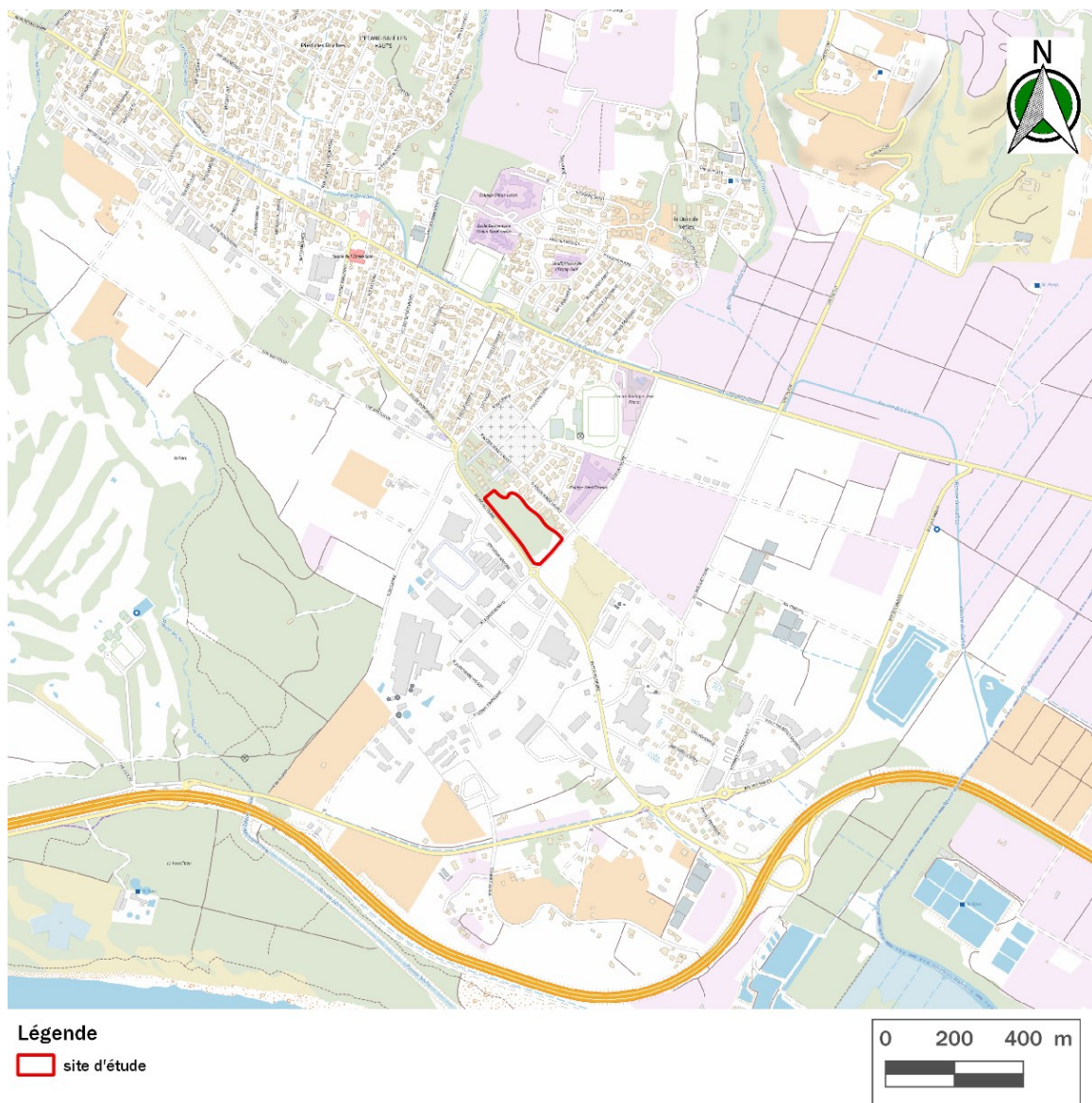
Tableau 1 : Caractéristiques du projet

Les parcelles concernées par le projet appartiennent à la SHLMR.

2. Implantation et localisation du projet

Le site d'étude est localisé sur la commune de L'Etang Salé, sur la partie Sud-Est du territoire communal, au niveau de la zone industrielle des Sables.

Il est accessible en empruntant la Route Nationale 1 en direction de Saint Pierre, puis en prenant la route des Sables et l'avenue Michel Debré.



**Localisation de la zone d'accès au site d'étude
 SHLMR
 DAE - L'étang Salé - 2022**
Source: Géoportail

Figure 1 : Localisation du site (Source : IGN, Géoportail)

Les parcelles concernées par le projet s'étendent sur environ 2,05 ha. Celles-ci sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Section	Numéro	Surface (m ²)
AM	958	17 377
AM	959	2 305
AM	973 pour partie	833
Total		20 515

Tableau 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

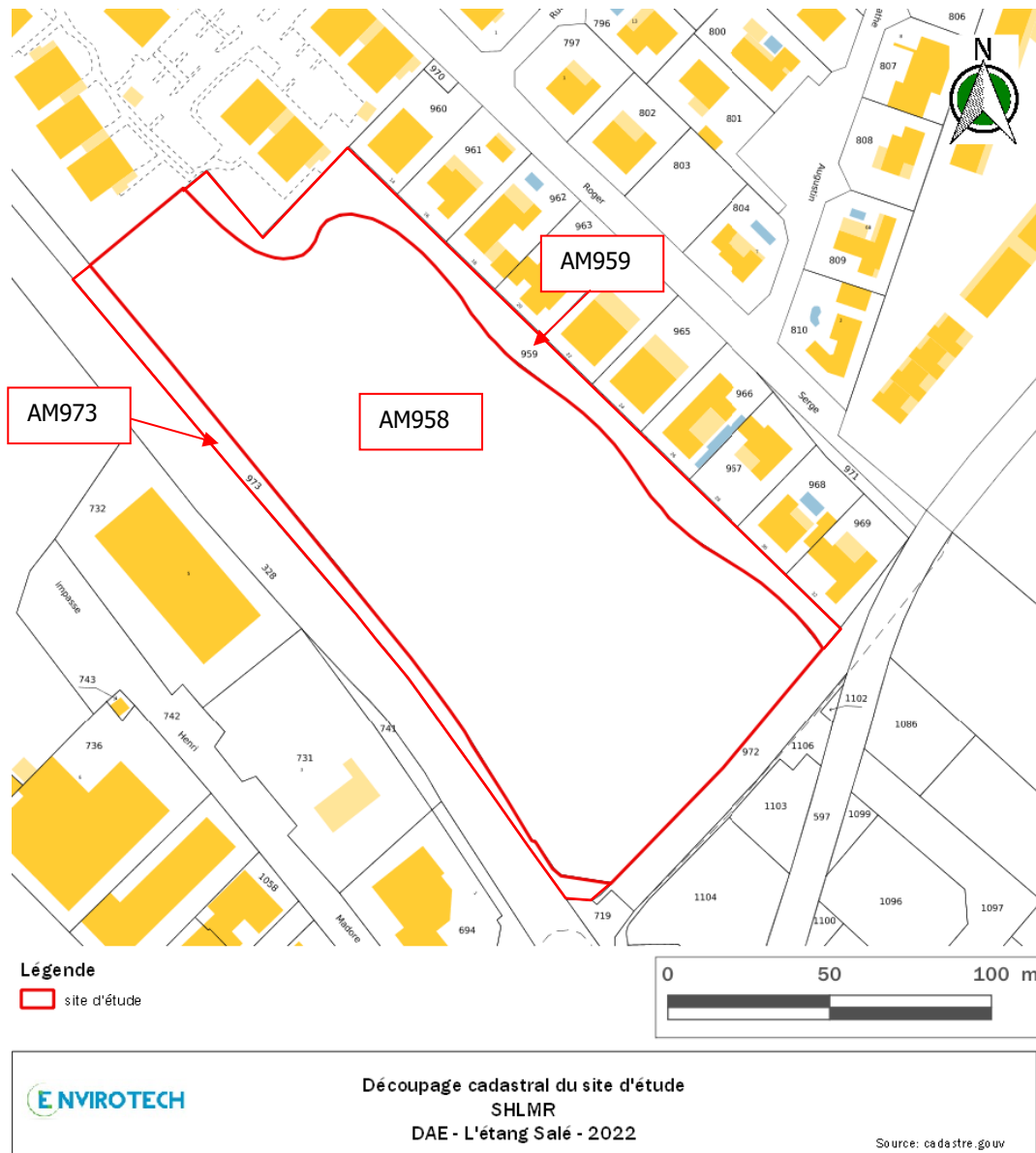


Figure 2 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

Le site se localise sur un sol sableux caractérisé par une topographie très variée. En l'état, aucune construction ni projet d'aménagement ne peut être réalisé.

L'exploitation du site va consister au débroussaillage des parcelles, au décapage des déchets surfaciques et à l'excavation de matériaux sableux afin d'aplanir la surface du site et proposer une topographie adaptée à la réalisation d'un futur projet d'aménagement.

Hormis la présence de ces dunes sableuses privant les parcelles d'une quelconque valorisation, le site d'étude possède un fort potentiel de développement économique grâce à son emplacement géographique au droit d'une zone industrielle au système routier dense.

Sachant que la Zone Industrielle des Sables à l'Etang Salé est en pleine expansion, la SHLMR a décidé de remettre en valeur ces parcelles avec pour objectif la création d'un projet d'aménagement urbain.

3. Description du site

La zone d'étude s'intègre dans une zone urbanisée, considérée comme un secteur industriel. A proximité immédiate du projet, on trouve :

- Au Nord et Nord-Ouest, des habitations collectif / individuel et le cimetière communal ;
- Au Nord-Est, le collège Aimé Césaire, de l'habitat collectif et individuel et un complexe sportif ;
- Au Est, des parcelles agricoles ;
- A l'Ouest et Sud-Ouest, la zone d'activité existante avec des plateformes logistiques, des sociétés industrielles et commerces ;
- Au Sud-Est, une zone d'activité en construction.



Légende
 site d'étude



Figure 3 : Abords du site

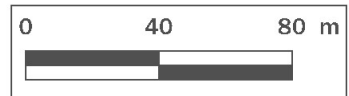
Le site, actuellement en friche, présente de nombreuses irrégularités topographiques qui rendent impossible toute opération d'aménagement. Les données exposées dans le paragraphe suivant sont réalisées sur la base d'une visite de site effectuée le 01/03/2022.



Légende

site d'étude

Localisations photographies



Localisations des photographies effectuées lors de la visite de site le 01/03/2022

SHLMR
DAE - L'étang Salé - 2022

Source: Carte orthographique

Figure 4 : Localisation des photographies



Figure 5 : Photo 1 – Limite du site d'étude Nord avec les habitations



Figure 6 : Photo 2 – Habitations puis site d'étude vue de la rue de la Laïcité



Figure 7 : Photo 3 – Entrée site d'étude côté rue de la Laïcité



Figure 8 : Photo 4 – Vue vers le site d'étude depuis l'avenue Michel Debré



Figure 9 : Photo 5 – Vue vers le site d'étude depuis l'avenue Michel Debré



Figure 10 : Photo 6 – Vue des habitations depuis la future noue paysagère



Figure 11 : Photo 7 – Vue des entreprises ALUDOM et JPGRANIT depuis l’avenue Michel Debré



Figure 12 : Photo 8 – Vue des entreprises Pôle logistique Réunion depuis l’avenue Michel Debré

4. Mode opératoire

L'exploitation du site se fera en trois phases distinctes :

- Débroussaillage des arbres, arbustes et ligneux à la pelle mécanique et à la chargeuse ;
- Terrassement en déblais/remblais à la pelle mécanique ;
- Tri et évacuation des matériaux sableux.

Les travaux seront exécutés par zone afin de limiter leurs impacts. Cette disposition permettra de limiter la mise à nu des sols et de donner le temps nécessaire à la faune locale de s'enfuir.

Il est en effet fondamental d'éviter au maximum que les sols soient nus temporairement ou de manière permanente.

Après travaux, les sols localisés sur la surface parcellaire présenteront une pente constante orientée du Nord-Est au Sud-Ouest.

5. Entreprise de travaux

A ce stade des études, aucune entreprise de travaux n'a été retenue.

Après obtention de l'arrêté d'exploitation, la SHLMR lancera une consultation via un appel d'offre public.

L'ensemble des éléments indiqué dans ce dossier sera imposé aux entreprises soumissionnaires dans le cadre de la passation du marché.

6. Exutoire

En vue de leur revalorisation, les matériaux seront triés sur site, sur une plateforme dédiée à cet effet d'environ 1 000 m² et implantée en limite Sud-Est de l'exploitation, puis envoyés vers les sites agréés :

- Phase débroussaillage et décapage : plateformes de tri et de recyclage des déchets issus du secteur du bâtiment, des travaux publics et de broyage des déchets verts (exemple : centre de traitement STS à Saint Pierre) ;
- Phase excavation : filières à définir lors de la passation du marché travaux.

B. EXPLOITATION DU SITE

1. Phasage des secteurs exploités

Des travaux préparatoires, notamment de débroussaillage, sont prévus afin de purger le terrain.

Une piste de circulation sera mise en place pour l'accès au chantier en limite Est de la zone d'étude, depuis la rue de La Laïcité. Cette piste servira d'aire de manœuvre et de chargement des véhicules de transports de matériaux sableux. Elle desservira également l'aire de stockage des engins et les installations de chantier à destination du personnel (base vie). Ces installations seront implantées en limite Est du site d'exploitation.

L'accès du chantier se fera au niveau de la rue de La Laïcité. Une clôture Heras, équipée d'un géotextile sur toute sa surface, seront mis en place jusqu'à la fin des travaux afin de limiter la dispersion des poussières.

Le phasage de l'exploitation se fera par tranche de 30 m de large, en démarrant de la limite Sud-Est et s'orientant vers le Nord-Ouest.

Le plan de principe du phasage des travaux présenté ci-dessous expose :

- Les phases de terrassement en déblais après débroussaillage et décapage du site d'étude ;
- La localisation de la piste de circulation, l'aire de stockage des engins et l'installation de chantier.

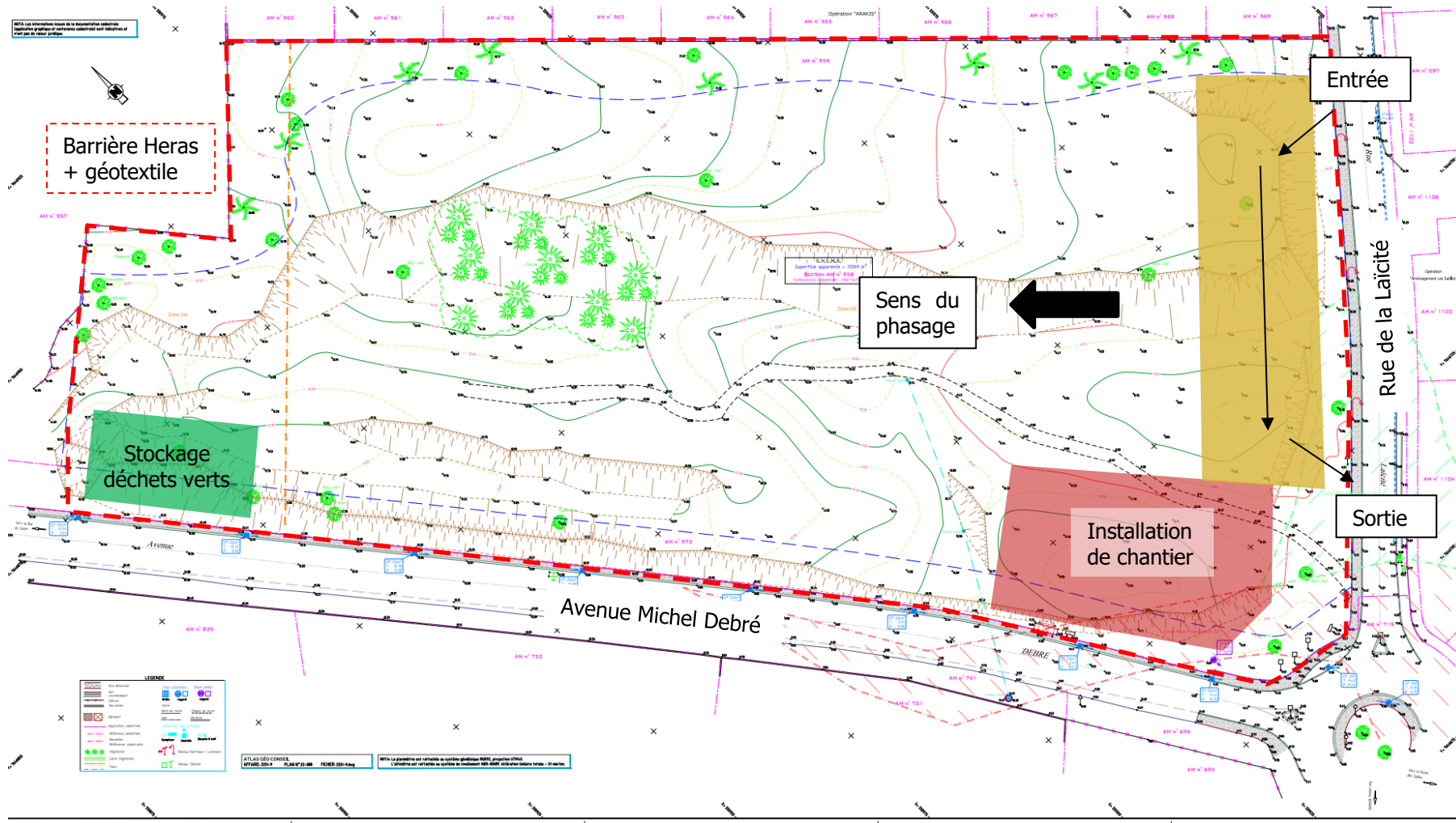


Figure 13 : Plan de principe du phasage des travaux

2. Travaux préparatoires

L'Entreprise disposera d'une période de préparation de 4 semaines au cours de laquelle elle procédera à :

- Obtention des autorisations de voiries ;
- Fléchage des accès ;
- Fourniture d'un Plan de terrassement ;
- Constat d'huissier des avoisinants et des voiries empruntées ;
- Demande de DICT ;
- Installation de chantier ;
- Préparation des zones de dépôts ;
- Relevés topographiques du site ;
- Sondage de reconnaissance à la pelle mécanique afin de déterminer la qualité du sable.

2.1. Information des riverains

Au vu de la proximité du site avec un établissement scolaire et d'un quartier résidentiel, ces derniers seront prévenus par prospectus au minimum 15 jours avant le début des travaux. Cette information devra présenter de façon claire et précise le nom et les coordonnées de l'exploitant et de son représentant, la nature et la durée de l'exploitation du site ainsi que les mesures de prévention mises en place.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rayon d'affichage est porté à 3 km, et concerne les communes de l'Etang Salé et de Saint Louis.

2.2. Mise en sécurité du site

Ces travaux seront destinés à faire en sorte que l'exploitation du site puisse débuter normalement tout en respectant les règles élémentaires de sécurité et de protection de l'environnement. Les travaux préparatoires concerneront :

- La mise en place d'une clôture de type Heras équipée d'un géotextile sur l'ensemble du périmètre du site d'exploitation ;
- La mise en place de panneaux « interdiction de pénétrer sur le site » sur la clôture de type Heras sur toute l'emprise de la zone ;
- La mise en place de panneaux routier « Danger sortie d'engins » à 150 m de chaque côté de l'accès au site.

2.3. Travaux de débroussaillage

Pour les travaux de débroussaillage, l'entreprise devra mettre, à minima, les engins suivants à disposition :

- Pelles chenilles de type 35/40 tonnes (puissance 110 KW) ;
- Chargeuse traxx à chenilles ;
- Camions de 32 tonnes.

Les déchets verts seront stockés sur une plateforme de 1 000 m² dédiée à cet effet et mise en place en limite Ouest de l'exploitation. La durée de stockage sera à minima de 24h avant leur évacuation afin de laisser le temps à la faune locale de s'enfuir.

Les déchets issus du débroussaillage seront par la suite évacués vers la plateforme de tri et de recyclage des déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics et de broyage des déchets verts (exemple : centre de traitement STS à Saint Pierre).

2.4. Mise en place des installations de chantier

2.4.1. Accès au chantier

L'accès au site se fera depuis la rue de la Laïcité en limite Est du site d'exploitation. La sortie se fera sur la même rue.

Ce chemin étant actuellement en terre, il fera l'objet d'un renforcement au niveau du carrefour d'entrée au site.

Une piste en GNT 0/80 sera réalisée en limite Est pour le chargement des camions. Une signalisation adaptée sera mise en place :

- Signalisation de chantier ;
- Signalisation d'approche et « sortie de camions ».

Un entretien régulier sera effectué au niveau des voiries empruntées à l'intérieur du site d'exploitation mais également au niveau de la rue de la Laïcité.

2.4.2. Base vie

Une base vie sera mise en place en limite Sud-Est du site d'exploitation, et sera à la disposition des employés :

- 1 container avec réfectoire et vestiaires ;
- 1 bureau de chantier ;
- 1 WC chimique ;
- 1 parking de véhicules ;
- 1 zone de stockage imperméabilisée pour les engins.

La base vie sera alimentée en eau potable via un réseau mis en place depuis l'Avenue Michel Debré ou la rue de la Laïcité.

Les eaux usées de l'exploitation seront gérées par des toilettes chimiques. La maintenance et l'entretien de ces installations seront réalisés par une entreprise extérieure spécialisée.

Les eaux pluviales de la base vie seront collectées par un réseau de gouttières puis gérées à l'échelle du site d'exploitation par la mise en place d'une tranchée drainante. Cette tranchée permettra l'infiltration des eaux pluviales issues de pluies de faible intensité. Pour les pluies plus significatives, la tranchée drainante offrira un volume de stockage d'au minimum 5 m³. Cet ouvrage proposera une surverse reliée au réseau d'eau pluviale communal présent au niveau de l'avenue Michel Debré.

2.5. Point de chargement

A ce jour, l'implantation du point de chargement n'a pas été déterminée.

Une balance sera mise en place à la sortie du site pour vérifier le tonnage des véhicules vers les sites d'exploitations ou les stations de stockages temporaires.

2.6. Suivi environnemental des travaux

Afin que l'entreprise de travaux dispose de l'ensemble des éléments techniques et environnementaux, et qu'elle en prenne pleinement conscience, un suivi environnemental des travaux sera réalisé par un bureau d'études en environnement avec un passage régulier sur site.

Au cours de la période de préparation du chantier, au travers des éléments de gestion environnementale ainsi qu'au travers des documents d'exécution, les éléments suivants seront vérifiés :

- Le matériel nécessaire à la réalisation des travaux sera bien mis en place ;
- La définition des objectifs environnementaux du chantier sera prise en compte ;
- Les modes opératoires permettant de diminuer les impacts pendant le chantier seront définis (mise en place de complexe géotextile-polyane...) ;
- Une réflexion sur les matériaux et énergies consommés ainsi que la logistique du chantier (stockage, transport, maintenance, atelier mécanique...) sera menée ;
- Les modalités de maîtrise des rejets (en fonction de leur toxicité) et de gestion des déchets de chantier (bordereau de suivi - simulation de production de déchets - organigramme de gestion et estimation des coûts d'élimination des déchets - plan de gestion des déchets de chantier) seront établies ;
- Les procédures et le plan d'organisation et d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle seront déterminés ;
- Le plan d'installation de chantier (zones de circulations et de stockage...) sera défini.

Avant le démarrage du chantier, un point sur les engagements de l'entreprise de travaux sera réalisé. Il sera vérifié que l'entreprise ait effectué au préalable :

- Les démarches administratives préalables et communes au démarrage de chantiers (DICT, déclaration d'ouverture de chantier, ...) ;
- Le repérage de l'ensemble des réseaux (souterrains et aériens) afin de se prémunir de toutes dégradations ;
- La signalisation et le balisage provisoire de chantier conformément aux réglementations ;
- La fourniture du matériel nécessaire à la bonne tenue environnementale du chantier (bennes à déchets, kits anti-pollution, ...).

Avant le démarrage du chantier, un état des lieux des avoisinants sera établi. Il consistera à relever l'état des voiries, clôtures, haies ou tout autre élément en bordure du projet. Ce constat préalable sera consigné par un bureau d'études, en présence de l'entreprise de travaux et des propriétaires des terrains.

Un affichage réglementaire d'informations comprenant les références cadastrales, la nature des travaux, l'identification des opérateurs et leurs coordonnées, ainsi que la durée prévisionnelle des travaux sera apposé à l'entrée du chantier et maintenu pendant toute la durée de celui-ci.

3. Travaux de décapage

L'entreprise devra mettre, à minima, les engins suivants à disposition :

- Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
- Traxx à chenilles ;
- Bull type D6 ;
- Tracteurs à benne ;
- Tracteurs à citerne ;
- Compacteur monobille type VM3.

Les matériaux issus de l'excavation seront triés rapidement après enlèvement. Les sables seront directement évacués hors site après décapage et seront livrés aux sites agréés, non définis à ce jour.

Un relevé topographique du terrain après décapage sera réalisé : il servira de référence pour le calcul du volume de matériaux sableux à prendre en compte.

4. Travaux de terrassement en déblais

Pour les travaux de terrassement en déblais, l'entreprise mettra à disposition :

- Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
- Traxx à chenilles ;
- Bull type D6
- Tracteurs à benne ;
- Tracteurs à citerne
- Compacteur monobille type VM3 ;
- 32 camions de 32 tonnes

Les produits de terrassement seront livrés directement sur les sites d'exploitation agréés, non définis à ce jour.

Un suivi des excavations sera également réalisé et consistera à :

- Relever les bons de pesée liés à l'enlèvement des matériaux sableux ;
- Établir un registre sur lequel sera répertorié :
 - Les dates d'enlèvements ;
 - Les quantités potentielles de matériaux stockés ;
 - Le nom du destinataire des matériaux sableux.

5. Fonctionnement et moyens mis en œuvre

5.1. Personnel

L'équipe sur site sera d'environ 10 personnes y compris les chauffeurs d'engins.

5.2. Matériel

L'entreprise titulaire du marché travaux devra mettre à disposition pour les différentes étapes du projet les moyens suivants :

- **Travaux de débroussaillage :**
 - Pelles chenilles de type 35/40 tonnes (puissance 110 kW) ;
 - Chargeuse traxx à chenilles ;
 - Camions de 32 tonnes ;
- **Travaux de décapage :**
 - Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
 - Traxx à chenilles ;
 - Bull type D6
 - Tracteurs à benne ;
 - Tracteurs à citerne
 - Compacteur monobille type VM3.
- **Travaux de terrassement en déblais :**
 - Pelles chenilles type 35/40 t (puissance max 110 kW) ;
 - Traxx à chenilles ;
 - Bull type D6
 - Tracteurs à benne ;
 - Tracteurs à citerne
 - Compacteur monobille type VM3.

5.3. Horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement du chantier seront les suivants :

- 7H00 à 17H00 du lundi au vendredi ;
- Aucun travaux le week-end et les jours fériés.

C.CESSATION D'ACTIVITE

1. Base réglementaire

Lorsque l'installation sera mise à l'arrêté définitif, la SHLMR, en sa qualité d'exploitant, devra :

- Notifier au préfet la date de cet arrêt trois mois avant celui-ci. Sachant que la durée des travaux est de 14 semaines, la notification au préfet se fera 2 semaines avant l'arrêt des travaux ;
- Placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;
- Transmettre au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme de l'installation :
 - Les plans du site ;
 - Les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site ;
 - L'usage futur du site qui a déjà été envisagé par la SHLMR.

2. Remise en état de l'exploitation

La mise en sécurité du site consistera en :

- L'évacuation de l'ensemble des éléments constituant la base vie : container pour les bureaux et le réfectoire, WC chimique, balance ;
- Retrait des aires de stockages étanches pour les engins et évacuation vers les filières agréées suivant leur état ;
- Le déblaiement des voiries internes au site d'exploitation : décapage du 0/80 constituant les piste d'accès et les zones de chargement, puis régalaage du site avec les matériaux présents (sable) ;
- Dépose des barrière Heras et du géotextile clôturant le site ;
- Retrait des matériaux constituant la tranchée drainante servant à la gestion des eaux pluviales ;
- Dépose de l'ensemble des réseaux mis en place dans le cadre de l'exploitation du site : réseau AEP et surverse EP vers l'avenue Michel Debré ;
- Evacuation des matériaux déblayés (0/80) et des géotextiles vers le centre de tri des déchets du BTP de Saint Pierre (STS) ;
- Comblement des trous et ornières au niveau des voiries d'accès si nécessaire ;

Le site fera également l'objet d'un relevé topographique après la réalisation des travaux de remise en état. Ce relevé permettra de confirmer les volumes de sables exploités par le demandeur.

D. AMENAGEMENT PREVU

Le projet futur, situé sur la Zone Industrielle des Sables, va consister en la création de 2 lots à vocation artisanale et économique qui s’étendront sur une surface de 1,95 ha.

Son plan masse est présenté en ci-dessous. **La présente étude n’étant pas liée à sa réalisation, il est simplement donné à titre indicatif afin d’intégrer l’aménagement de la zone dans sa globalité.**



Figure 14 : Plan masse du projet (Source : SHLMR)